

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 14 JUIN 2013**

L'an deux mil treize, le vendredi 14 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

**Délibération 021/2013 : "rapport annuel eau assainissement".**

**RAPPORT ANNUEL EAU ET ASSAINISSEMENT**

**M. BOURGEOIS** présente le rapport en indiquant les points importants :

**EAU**

**Les Chiffres clés.**

**2 498 clients** desservis en eau, au 31 décembre 2012, dans le cadre du contrat de délégation de service public.

**282 748 m3 facturés** en 2012.

**85,4 % : Rendement** du réseau de distribution.

**45 413 ml de réseau** de distribution d'eau potable gérés dans le cadre du contrat de délégation de service public.

**100 % : Taux de conformité de la qualité microbiologique de l'eau** produite et distribuée en 2012.

**69,23 % : Taux de conformité de la qualité physico-chimique de l'eau** produite et distribuée en 2012.

**2,40 € : Prix TTC du service de l'eau potable.** Ce prix inclut toutes les taxes ainsi que les redevances perçues pour le compte des organismes publics tels que l'Agence de l'Eau.

**Bilan et Perspectives**

**Plombs**

En 2012, la Société des Eaux de l'Essonne a renouvelé 103 branchements plombs. La Finalisation de la campagne de renouvellement des branchements plombs s'effectuera au Cours du second semestre 2013.

**Le Bilan Hydraulique**

Cette partie présente de façon détaillée le bilan hydraulique explicitant les différents volumes prélevés et éventuellement achetés ou vendus, mais également les volumes produits et distribués. Les notions de rendement et d'indice linéaire de perte sont également abordées.

**Volumes consommés autorisés (m3)**

On observe une baisse de 1.7% des volumes comptabilisés (volumes facturés+volume eau potable livré gratuitement avec compteur)

**Désignation**

Volumes comptabilisés (E = E' + E'')

- dont Volumes facturés (E')

- dont Volume eau potable livré gratuitement avec compteur (E'')

Volumes consommés sans comptage (F) 412 412 1 648 1 648 1 060

Volumes de service du réseau (G)

Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)

**Variation N/N-1 (%)**

- 1,7%

- 3,4%

78,9%

- 35,7%

138,9%

- 1,7%

**Volumes mis en distribution sur période de relève (m3)**

**Désignation**

Total volumes eau potable produits (A)

Total volumes de service production (A')

Total volumes eau potable importés (B)

Total volumes eau potable exportés (C)

Total volumes mis en distribution (A-A'+B-C)= (D)

**Variation N/N-1 (%)**

- 7,3%

0%

13,6%

0%

- 3,6%

## Les pertes d'eau potable en réseau

Les pertes en eau du réseau correspondent donc aux eaux qui ne sont ni facturées, ni utilisées de manière légitime dans le cadre de l'entretien du réseau (volumes autorisés sans comptage et volumes de service).

### Pertes en réseau (m3) Désignation

	Variation N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	- 3,6%
Volumes consommés autorisés (H)	- 1,7%
Total des pertes en réseau (D-H) = (J)	- 13,6%

### L'indice linéaire de pertes

L'Indice Linéaire de Pertes permet d'évaluer les pertes relatives à la longueur du réseau.

### Indice linéaire de pertes (m3/km/j)

Désignation	Variation N/N-1 (%)
Pertes en réseau (J)	- 13,6%
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	- 0,4%
Indice linéaire de pertes (J)/(365xL)	- 13,3%

### Les volumes non comptés

#### Volumes non comptés (m3)

##### Désignation

	Variation N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	- 3,6%
Volumes comptabilisés (E)	- 1,7%
Total des volumes non comptés (D-E) =(K)	- 13,1%

### Le rendement du réseau

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes d'eau potable introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable.

#### Rendement de réseau (%)

##### Désignation

	Variation N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (H)	- 1,7%
Volumes eau potable exportés (C)	0%
Volumes eau potable produits (A)	- 7,3%
Volumes de service production (A')	0%
Volumes eau potable importés (B)	13,6%
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A-A'+B)$	2,0%

### Conclusion sur le bilan hydraulique et son Evolution

Le bilan hydraulique d'Etréchy est positif et a été amélioré au cours des deux dernières années d'exploitation.

### Le contrôle de la qualité de l'eau

#### Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :

- La valeur de qualité limite, appelée également conformité :
- la valeur de qualité de référence :

#### La maîtrise de la qualité de l'eau est assurée par un double contrôle :

- Le contrôle sanitaire officiel et légal exercé par le Préfet via l'ARS (Agence Régionale de Santé).
- La surveillance d'exploitation

### La ressource

#### L'arrêté préfectoral et les DUP

#### Surveillance de l'exploitant : statistiques sur la conformité

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre de la surveillance de l'exploitant sur les parties physico-chimique et microbiologique de la ressource sont les suivants :

#### Surveillance de l'exploitant : Statistiques sur la conformité de la ressource

	Bulletin	Paramètre
	% Non conforme	% Non Conforme
Physico-chimique	0	0

## La production

### Contrôle sanitaire : statistiques sur la conformité

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel sur les parties physico-chimique et microbiologique en production sont les suivants :

### Contrôle Sanitaire : Statistiques sur la conformité de la production

	Bulletin % Non conforme	Paramètre % Non Conforme
Microbiologique	0,00%	0,00%
Physico-chimique	44,44%	0,29%

Le consommateur français paie dans sa facture d'eau un ensemble de services liés à la disponibilité permanente d'eau potable pour tous et à la protection de l'environnement.

Le tableau ci-après détaille le linéaire de réseau ayant fait l'objet d'une campagne de recherche de fuite ainsi que le nombre de fuites réparées sur le réseau ou sur les branchements au cours de l'exercice :

### La recherche des fuites

Désignation	Variation N/N-1 (%)
Nombre de fuites sur branchement réparées	- 10%
Nombre de fuites sur réseau réparées	- 33,3%

### LES INTERVENTIONS EN ASTREINTE

#### Les interventions en astreinte sur le réseau

Désignation	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	- 22%
Les interventions sur les usines	- 4 - %

### Situation sur les compteurs

#### Plan de remplacement sur les compteurs (nombre)

Diamètre	Remplacés	Total	Compteur remplacé (%)
12 à 15 mm	128	2 404	5,3%
20 à 40 mm	8	90	8,9%
>40 mm	0	5	0,0%
Total	136 2 499	5,4%	

**M BERNARD** s'étonne des 5 non conformités en pesticides.

**M. BOURGEOIS** indique que la norme pour ce pesticide est de 0.10, les valeurs relevées se situent entre 0.11 et 0.17mg alors même que la norme de l'OMS est de 2. Il s'agit de dépassements peu importants et sans effet pour la santé. Le législateur a pris la décision d'interdire l'utilisation de cette substance qui venait essentiellement du désherbant utilisé par la SNCF.

**Mme CORMON** constate l'effort réel de la consommation d'eau malgré une augmentation importante de la population.

### ASSAINISSEMENT

#### Les chiffres clés

**2 383 clients** du service de l'assainissement.

**256 654 m3** assujettis en 2012.

**31 932 ml de réseau de collecte d'eaux usées** gérés dans le cadre du contrat de délégation de service public.

**1,49€ : Prix TTC du service de l'assainissement.** Ce prix inclut toutes les taxes ainsi que les redevances perçues pour le compte des organismes publics tels que l'Agence de l'Eau.

## CONTRAT

Le poste de relèvement situé rue de la Roche Benotte a été intégralement remis en état par SEE au cours l'été 2010 (travaux facturables). Cet ouvrage reste à ce jour à intégrer dans le périmètre du contrat d'affermage. La signature d'un avenant devra être réalisée.

## RESEAUX

Un bilan réalisé sur le réseau en aval du rejet d'un industriel a mis en évidence une présence importante de graisses. Néanmoins, il n'a pas été possible de définir avec précision l'origine de ces effluents graisseux. Les graisses accumulées dans le réseau entraînent des obstructions régulières nécessitant un programme de curage adapté.

### Filière eau :

Plusieurs points, pénalisant la fiabilité de l'installation, ont été traités au cours de l'année 2012 :

\_ La Société des Eaux de l'Essonne a installé un dispositif de purge automatique sur la canalisation d'eau de lavage du dégrilleur pour éviter les problèmes liés au gel,

\_ le module à masque, installé en aval du dégrilleur, écrête comme prévu les volumes entrant sur la station d'épuration en cas de débits supérieurs à 250 m<sup>3</sup>/h. Le démarrage de la deuxième pompe du poste de relèvement amont, entraîne un dépassement immédiat de cette valeur limite et génère un by-pass des effluents au niveau du module à masque. De manière à juguler ce problème, la Société des Eaux de l'Essonne a réalisé une modification complète de l'automatisme.

L'arrêté préfectoral de rejet de la Step n°91-3049 du 02 septembre 1991 devra faire

Concernant les aspects environnementaux, un audit SUEZ Environnement de novembre 2007 a révélé une non-conformité mineure concernant le dépotage et le stockage de chlorure ferrique. Il sera nécessaire à court terme de :

\_ mettre en place une rétention afin de contenir une éventuelle fuite lors du dépotage,

\_ fixer la cuve de stockage de chlorure ferrique au fond du bac de rétention.

Cette opération mineure ne revêt pas un caractère d'urgence. Elle est inscrite au Plan de Management Environnemental.

La Collectivité a lancé une consultation pour la mise en oeuvre du suivi des micropolluants. En 2012, l'entreprise retenue a réalisé les prélèvements permettant de caractériser les effluents.

### Filière boues :

Les performances de la serre en termes de qualité du séchage demeurent très satisfaisantes.

Toutefois, préalablement à la consultation, la commune d'Etréchy a pris la décision d'installer un dispositif d'injection d'un produit chimique permettant de masquer les odeurs. Ce dispositif semble donner satisfaction.

## Le contrat et ses avenants

Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance
Contrat Affermage	01/07/2003	30/06/2015

## LE BILAN CLIENTELE - LES STATISTIQUES CLIENTS

Type	Variation N/N-1 (%)
Nombre d'abonnés assainissement collectif	1,7%
Nombre d'habitants	1,0%
Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	0,4%

## LES VOLUMES ASSUJETTIS A L'ASSAINISSEMENT

### Volumes assujettis à l'assainissement

Type volume	Variation N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m <sup>3</sup> )	- 7,5%

## LA FACTURE TYPE 120 M3

La facture type 120 m<sup>3</sup> de votre contrat est fournie en annexe de ce rapport.

## CURAGE

Le tableau suivant détaille les opérations de curage préventif réalisées sur les canalisations et certains ouvrages réseau (avaloirs, dessableurs).

### Curage préventif (Réseaux hors préparatoire ITV)

	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	- 53,2%

Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	- 2,2%
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	0%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	- 39,2%
Taux de curage préventif (%)	- 39,4%

### Inspections Réseau

	Variation N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées inspecté (ml)	-57.4%
dont ITV (ml)	- 57.4%
dont pédestre (ml)	0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales inspecté (ml)	- 100,0%
dont ITV (ml)	- 100,0%
dont pédestre (ml)	0%
Linéaire de réseau Unitaire inspecté (ml)	0%
dont ITV (ml)	0%
dont pédestre (ml)	0%
Linéaire total inspecté (ml)	-68,4%
dont ITV (ml)	- 68,4%
dont pédestre (ml)	0%
Visites Annuelles : Nombre de regards ouverts	0%

### LES VOLUMES REÇUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT

#### Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m3)

Site	Variation N/N-1 (%)
VOLUME total entrant (m3) STEP	-6,2%
VOLUME total sortant (m3) STEP	-24,8%
Pluviométrie (mm)	7,1%

#### Diagnostiques des rejets non domestiques

Activité	Date de signature
Coiffeur	En cours
Dentiste	En cours

#### CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

#### Conformité annuelle globale

Commune Site	2008	2009	2010	2011	2012
ETRECHY STEP d'Etrechy	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

#### DESCRIPTION DE LA STATION D'EPURATION

Débit nominal journalier	2 000 m3/j
Débit de pointe de temps sec	143 m3/h
Débit maximal horaire accepté	250 m3/h

**M. HERVOIR** demande s'il y a une obligation de bacs dégraisseurs pour les entreprises.

**M. BOURGEOIS** répond que seuls les effluents de types domestiques peuvent être envoyés dans le réseau de la Commune, les activités commerciales ont quant à elles une obligation de pré traitement.

**Mme DAMON** demande si ces entreprises ont été incitées à travailler avec BIONERVAL.

**M. BOURGEOIS** répond qu'une convention lie la commune et les entreprises dont les effluents ne sont pas de type domestique.

Il indique également que suite à une panne de 2 mois, le volume de boues a considérablement augmenté et que la remise en marche du dispositif génère une pollution olfactive inhabituelle.

**M. BERNARD** constate des affaissements de la voirie et des problèmes au niveau de la toiture de la serre, il s'inquiète de l'état de l'équipement.

**M. BOURGEOIS** explique qu'il y a eu une malfaçon d'origine sur la voirie se situant derrière la serre, quant à la toiture, sa durée de vie était de 5 à 6 ans.

**Mme DAMON** demande quels rejets émanent des coiffeurs et des dentistes.

**M. BOURGEOIS** répond que le diagnostic est en cours. Si ce ne sont pas des rejets domestiques, une convention sera établie pour qu'ils disposent d'un équipement de pré traitement.

**M. BERNARD** demande si sur Etréchy toutes les habitations sont raccordées.

**M. BOURGEOIS** répond que tout est raccordé, les seuls à avoir un assainissement autonome sont les habitants de Vaucelas et Fontaineliveau.

Le Conseil Municipal,

**DIT** avoir entendu le rapport d'activité des services de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2012.

Etréchy, ensemble et solidaires